



Caisse Alliance

CONCOURS : GAGNE 2 000\$!

APERÇU

La Caisse Alliance encourage l'achat local et réserve un privilège exclusif à ses membres! Courez la chance de **gagner 2 000 \$** lorsque vous faites demande pour un prêt pour achats locaux allant jusqu'à 2 000 \$ à 0 %* d'intérêt pendant 12 mois, entre le 15 octobre 2026 et le 15 janvier 2027.

1 – ORGANISATION DU CONCOURS

La Caisse populaire Alliance limitée (la Caisse) est l'organisatrice de ce concours.

2 – DURÉE DU CONCOURS

Le concours débute le **jeudi 15 octobre 2026 à 9 h** (HE) et prend fin le **vendredi 15 janvier 2027 à 17 h** (HE).

3 – ADMISSIBILITÉ

1. Être membre de la Caisse Alliance, résident de l'Ontario et âgé de 18 ans et plus.
2. Les employés, les membres du conseil d'administration et des comités coopératifs régionaux de la Caisse Alliance, ainsi que leur conjoint(e) légal(e) ou de fait et tout membre de la famille immédiate avec qui ils sont domiciliés, ne sont pas admissibles au concours.

4 – COMMENT PARTICIPER

Une demande admissible de prêt pour achats locaux, quelle que soit la somme du prêt, offre une chance de gagner le concours.

5 – PRIX

Le prix consiste d'un dépôt de 2000 \$ à son compte courant, pour un(e) (l) gagnant(e) sélectionné(e) par tirage au sort au plus tard le 15 février 2027.

6 – CHANCES DE GAGNER

Les chances de gagner le prix dépendent du nombre total de participations admissibles.

7- RÈGLES GÉNÉRALES

1. En participant au concours, les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement officiel et acceptent de s'y conformer. Ils acceptent également que toutes les décisions de la Caisse Alliance concernant le concours soient finales et sans appel.

2. L'acquisition du prêt pour achats locaux est conditionnelle à la détention d'une part sociale et au résultat satisfaisant de la vérification financière du participant. Le participant accepte d'être lié par les modalités et conditions applicables établies par la Caisse Alliance.
3. Les renseignements du participant sélectionné lors du tirage seront vérifiés et les conditions d'admissibilité seront validées avant qu'il ne soit officiellement déclaré gagnant. Le prix consiste en un dépôt de 2 000 \$. Le montant sera déposé directement dans le compte courant du gagnant. Les prêts admissibles sont déterminés par la Caisse Alliance.
4. Aux fins de la diffusion des résultats du concours, le gagnant autorise la Caisse Alliance à publier son prénom, son nom, le nom de sa communauté ainsi qu'une photographie sur ses médias sociaux, son site Web ou tout autre outil de communication, sans autre compensation.
5. Seule la Caisse Alliance communiquera avec le gagnant relativement à l'attribution du prix. Le prix est non transférable, non échangeable et ne peut être converti en argent comptant, sauf à la discrétion de la Caisse Alliance.
6. La Caisse Alliance se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier toute personne qui altère le processus d'inscription, fournit des renseignements faux ou trompeurs ou contrevient au présent règlement officiel.
7. La Caisse Alliance se réserve également le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de suspendre, de modifier ou de mettre fin au concours, en tout ou en partie, sans préavis, si un événement compromet son administration, sa sécurité, son intégrité ou son bon déroulement, notamment en cas de problème technique, de fraude, d'intervention non autorisée ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté.
8. La Caisse Alliance rejette toute responsabilité à l'égard des participations perdues, retardées, incomplètes, illisibles ou mal acheminées. Elle ne pourra être tenue responsable de la non-réception d'une participation pour quelque motif que ce soit, y compris en raison de tout préjudice, dommage, perte ou responsabilité découlant de la participation au concours, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

*TAC 0 % * Aucun intérêt couru durant la période de 12 mois pour les achats chez les marchands participants et si les modalités de paiement sont respectées. Certaines conditions s'appliquent. Si les conditions ne sont pas respectées, un taux d'intérêt fixe de 19,9 % (TAC=19,9 %) sera appliqué.*

La Carte Privilège COOP est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples. Les fonds sur la carte ne sont pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Les fonds n'expirent pas, ne sont pas rechargeables et ne sont pas monnayables.